

**REGISTRE DU COMPTE RENDU**  
**DU SIVOS BERNOUIL-CARISEY-DYE-JAULGES-VILLIERS-VINEUX**

**SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019**

Compte-rendu affiché le 16 OCTOBRE 2019

Madame la Présidente ouvre la séance à 18H30

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi douze septembre à dix-huit heure trente, les Membres du Sivos Bernouil-Carisey-Dyé-Jaulges-Villiers-Vineux, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Villiers-Vineux en séance publique sous la présidence de la Présidente, Mme Marie-Laure CAPITAIN

Etaient Présents : M Kamel FERRAG (Délégué de Villiers-Vineux), et Mme Joëlle DEVILLAIN (Déléguée suppléante de Villiers-Vineux), Mme Marie-Laure CAPITAIN (Déléguée de Carisey), Mr Olivier DURAND et Mme Hélène BREUILLE (Délégués de Dyé), Mr Alain LAGARENNE et Mr Bernard ROY (Délégués de Jaulges), Mr Bruno PICARD (Délégué de Bernouil).

Absent excusé : Mme Virginie DESVAUX ayant donné procuration à Mme Joëlle DEVILLAIN  
Mme Céline PIROELLE

Absents : Mr Dominique FOURNILLON

Secrétaire : M Kamel FERRAG

**CREATION DE POSTE :**  
**ADJOINT D'ANIMATION DE 2ME CLASSE**  
**N° 001-12/09/2019**

La Présidente souhaite pérenniser l'animatrice actuellement en contrat d'accroissement d'activité. En effet, les effectifs le permettent et l'agent donne entière satisfaction. Elle propose donc d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation sur la base de 30 heures annualisées. Elle propose également de stagiairiser l'agent dès le 1<sup>er</sup> mars 2020.

**Les Membres du SIVOS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**ACCEPTENT** d'ouvrir le poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, qui sera rémunéré sur la base de l'échelon 1 de l'échelle 3, sur la base de 30 heures hebdomadaires annualisées.

**AUTORISENT** Madame la Présidente à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires.

**CONTRAT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE**  
**N° 002-12/09/2019**

La Présidente explique aux Membres du SIVOS qu'elle a eu recours à deux contrats pour accroissement d'activité couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2019.

En effet :

- l'ATSEM contractuelle qui s'occupe également de la surveillance dans le bus est actuellement en arrêt maladie,
- L'autre ATSEM est en procédure de demande de disponibilité pour convenance personnelle et nous ne connaissons pas actuellement sa date de départ.
- Et un agent d'animation contractuel est en arrêt maladie et le prolongera avec un congé maternité.

**Les Membres du SIVOS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVENT** ces décisions.
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires.

**Convention de prise en charge des honoraires**  
**Et frais médicaux des comités médicaux et commissions de réforme**  
**N° 003-12/09/2019**

**La Présidente rappelle :**

- en application de l'article 22 et 23 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et;
- en application de l'article 41 du décret 87-602 du 30 juillet 1987
- en application du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986

**La Présidente expose :**

- Les honoraires et autres frais résultants des examens prévus au décret 87-602 sont à la charge du budget de la collectivité
- Toutefois le paiement peut être assuré par le CDG, les modalités de remboursement devront être définies par convention
- Par délibération en date du 27/01/2016 le Conseil d'Administration du CdG89 a souhaité assurer ce paiement afin d'éviter de voir diminuer le nombre de praticiens

**Les Membres du SIVOS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;  
Vu le Décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 ;  
Vu la délibération du CDG en date du 27/01/2016

- **AUTORISENT** La Présidente à signer la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux et d'en accepter les conditions

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **PERSONNEL DU SIVOS :**

De nombreux arrêts rendent toujours le fonctionnement du Centre de Loisirs compliqué.

L'encadrement est organisé au jour le jour et à flux tendu.

- L'agent s'occupant du bus et ATSEM à l'école de Jaulges l'après-midi est toujours en arrêt,
- Un agent d'animation a souhaité réduire son temps de travail,
- Un agent est en demande de disponibilité pour convenance personnelle,
- La Directrice a souhaité renouveler son contrat pour un an avant d'envisager sa mutation dans notre structure.
- Deux agents en contrat d'accroissement d'activité ont été recrutés pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2019.
- Vu les effectifs et la répartition des classes de maternelle à l'école de Jaulges, il est décidé de ne mettre qu'une seule ATSEM pour la journée. (au lieu d'une et demi) ;

- **CAF :**

Le retard administratif de la CAF de l'année 2018 a été rattrapé, et le prévisionnel 2019 et réel 2019 effectué.

- **ECOLES :**

- Dispositif « petits Déjeuner » : Le programme est lu et proposé aux membres du SIVOS qui décident de laisser ce projet en attente pour le moment.
- Les effectifs des classes sont présentés.
- Les Membres du SIVOS s'interrogent sur l'utilité du gymnase. Ils proposent de demander l'avis aux institutrices.
- Le rétroprojecteur ainsi que le photocopieur de Carisey sont arrivés et installés, l'ordinateur portable a été commandé et arrivera prochainement.

- **ETAT DES RESTES A RECOUVRER :**

Les états de restes à recouvrer sont donnés aux communes afin qu'elles agissent auprès de leurs administrés pour le recouvrement rapide des sommes dues.

Les Membres du SIVOS proposent de passer en non-valeurs certaines créances irrécouvrables.

- **APAVE :**

La facture du solde n'est toujours pas établie au bon débiteur, Monsieur LAGARENNE les a alertés mais le nécessaire n'a toujours pas été fait. Il est demandé au SIVOS de les recontacter.

La séance est levée à 20H30

Récapitulatif des numéros d'ordres des délibérations prises :

- N°001-12/09/2019 : Création de poste Adjoint Animation,
- N°002-12/09/2019 : Contrat pour accroissement d'activité,
- N°003-12/09/2019 : Convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux des comités médicaux et commissions de réforme.

Marie-Laure CAPITAIN Présidente

Hélène BREUILLE (Déléguée de Dyé)	Virginie DESVAUX (Déléguée de Villiers-vieux)	Kamel FERRAG (Délégué de Villiers-Vieux)
	ayant donné procuration à Mme Joëlle DEVILLAINE	
Dominique FOURNILLON (Délégué de Bernouil)	Alain LAGARENNE (Délégué de Jaulges)	Bruno PICARD (Délégué de Bernouil)
Céline PIROELLE (Déléguée de Carisey)	Bernard ROY (Délégué de Jaulges)	Olivier DURAND (Déléguée de Dyé)